



Dommmages à ma cloture après travaux commandités par la mairie

Par **Marin5966**, le **09/10/2020** à **17:36**

Bonjour, Une entreprise commanditée par la mairie a occasionné des dommages à ma cloture en coupant des hautes herbes avec des "rotofiles", projetant des cailloux ou autres objets en cassant le brise vue.
Ces dommages sont récurrents, j'ai envoyé deux mails à la mairie plus un recommandé a/r il y a 12 jours tous restés sans réponse.
Que puis je faire?
Merci

Par **goofyto8**, le **09/10/2020** à **18:05**

bonsoir,
Il vous faut attendre 2 mois la réponse à votre LR/AR, avant d'agir.